

## Relevé de propositions de la réunion du 11/12/2011

Présent-e-s : Nadia, Christel, Zouina, Norredine, Hassein, Farid, Rachid et Kader

Excusées : Nadia B, Salika A

Ordre du jour :

Préparation de la réunion du 17/12 concernant la mise en place du Mouvement Politique (une des 2 options de la déclaration adoptées à Créteil le 27/11/2012, disponible ici :

<http://luttesselimmigration.org/?p=430>

Préalable :

- Cette réunion n'a pas vocation à être décisionnaire, vu que ni le Front Uni, ni le Mouvement Politique ne dispose pas à ce jour d'instance légitime compétente pour cela.
- Cette réunion a été organisée suite à la demande de militant-e-s et une invitation a été adressée sur la liste débat du FSQP et sur la liste comité de la 3<sup>ème</sup> RNLI vendredi 9/12/2012.
- Son objectif unique est de préparer la réunion du 17 en fixant une proposition d'ordre du jour et des modalités de mise en place de cette réunion qui ne durera que de 14h00 à 18h00 avec 80 participant-e-s maximum pour des raisons de sécurité. Horaires et nombre de participant-e-s nous sont imposés par l'association qui nous met à disposition la salle
- La réunion du 17 décembre débutera par une discussion entre les participant-e-s pour arrêter l'ordre du jour définitif de cette réunion.
- Un courriel sera adressé aux participant-e-s de la réunion du 27/11/2011, le 13 matin, comme cela a été fait le 09/11/2012 pour l'invitation de la réunion du 18/11/2011 concernant la mise en place du Front.

### 1. Statut de la réunion et participant-e-s :

Cette réunion doit mettre en place le mouvement politique, il s'agit donc d'une réunion de type « Assemblée Générale Constitutive ». Une feuille d'émargement sera donc à disposition de celles et ceux qui souhaitent s'engager dans la mise en place du mouvement. Ce sera donc les personnes qui « s'engagent » à participer au mouvement qui seront prioritairement accueillis dans la salle et seront les seules à participer aux débats. Si des places sont encore disponibles elles seront utilisées par les « observateurEs ».

Les participant-e-s sont des personnes « physiques », les personnes morales (associations, collectifs, réseau, etc..) qui souhaitent s'engager ne le peuvent qu'en qualité de « soutien ». Elles participent au débat, mais n'ont pas voix délibératives.

### 2. Inscriptions à la réunion :

Pour faciliter les inscriptions en amont de cette réunion une inscription par Internet est mise en place, pour les participant-e-s et les observateur-e-s. Pour ce faire merci de se rendre ici : <http://www.uiqp.eu/pour-le-17-a-creteil>

Sur place les inscriptions seront prises à partir de 13h45 dans la limite des 80 places disponibles et à la suite de celles déjà réservées.

### 3. Modalité de prise de décision :

Une Personne = Une voix

Les décisions sont prises au consensus. En cas de désaccord persistant, un vote à main levée pourra être mis en place afin que chacun-e soit informé le plus précisément possible de la difficulté rencontrée.

Après ce vote la discussion pourra reprendre pour tendre à obtenir le consensus.

Si le « dissensus » perdure l'assemblée délibérera de nouveau. A l'issue de ce vote à main levée :

- Soit un vote de 80%, 20 % (il faudra délibérer sur ce point en début de réunion) permet de continuer la réunion en considérant le consensus obtenu. Celles et ceux défendant la position minoritaire auront deux possibilités :
  - Soit accepter la position majoritaire pour éviter le blocage tout en se donnant le droit de faire état de leur position
  - Soit refuser la position majoritaire. En ce cas la décision est reportée à la fin de la réunion, pour permettre aux débats sur d'autres sujets de se tenir. S'il n'y a pas de changement la décision est reportée à la prochaine réunion
- Soit un taux différent est obtenu. En ce cas la décision est reportée à une prochaine réunion

Rappel : les organisations participent aux débats pas aux délibérations.

### Organisation pratique de la réunion :

- La salle sera organisée en cercle de chaises avec une grande table au centre (si possible)
- A l'issue du vote de l'ordre du jour, pour chaque point l'assemblée désignera 4 volontaires pour assurer les fonctions suivantes : 1 Animateur, 1 Modérateur et 2 Rapporteurs du débat.
- Le temps accordé à chaque prise de paroles est de 2 minutes. Evidemment il s'agit ici d'une indication, pour autant nous remercions chacun-e d'essayer de s'y tenir. Le Modérateur notera les demandes d'intervention au fil des demandes et sera légitime pour demander aux personnes d'abrégé, si nécessaire, ou de lui faire part d'une demande sur le point débattu, dans l'hypothèse où l'intervenant s'aventure sur autre chose que ce qui est en discussion.
- L'Ordre du jour devra permettre la restitution par les rapporteurs des décisions prises, soit à l'issue de chaque point à l'ordre du jour, soit à la fin de la réunion (17h30/18h00 ).

### Modalité de convocation à la réunion :

- Une invitation sera adressé le 13 matin aux participant-e-s del'AG du 27/11
- Cette invitation donnera pour info le projet d'Ordre du Jour. Le présent CR sera joint à cet envoi.
- Cette invitation indiquera la possibilité donnée à qui le veut d'adresser une contribution sur les points à l'ordre du jour. Cette contribution devra parvenir à

l'adresse : [contact@mouvement.uiqp.eu](mailto:contact@mouvement.uiqp.eu) avant le 14/12/2011 à minuit. Les contributions seront adressées sur la même liste le 15/12/2011 avant 12h00.

- Il faudra rappeler que nous avons un ordre du jour chargé à traiter en 4 heures (14h00 à 18h00 et que les prises de paroles devront être courtes (2minutes par exemple) et ne porter que sur le sujet en discussion et en évitant de digresser.
- Il faudra aussi insister que ce que nous construisons aujourd'hui est une première étape et que nous devons tendre à prendre des décisions au consensus en sachant que si un sujet n'est pas consensuel, soit celles et ceux qui ne sont pas satisfaits acceptent de le laisser passer en conservant leurs réserves sans s'opposer à sa mise en place, soit ils sont en désaccords en ce cas après discussion il est préférable d'en rediscuter plus tard par exemple à la fin de la réunion. S'il y a toujours blocage et si ce blocage n'empêche pas le reste d'exister on diffère à une prochaine réunion autrement on vote.

#### Proposition d'Ordre du jour :

- 13 h 45 : Inscription des participant-e-s et des observateurEs
- 14 h 00 : Fixation de l'ordre du Jour et modalité de prise de décision
- 14 h 30 : Débat sur les thématiques prioritaires :
  - Membres, Charte de Fonctionnement, Statuts, Finances
  - Plate-forme politique, mobilisations et méthodes d'actions
  - Communication, Formation, Marketing, lancement d'un appel à nous rejoindre
  - Lien avec le front et les autres organisations

Il conviendra pour chacune de ses thématiques de mettre en place des groupes de travail à lors de cette réunion. Chaque groupe devrait disposer à minimum d'un ou deux animateurEs s'engageant car ils pourront y consacrer du temps à faire vivre le groupe de travail et d'assurer la production de « documents » à même d'alimenter nos futurs débats, délibérations et notre « lisibilité » et garantir la participation du plus grand nombre (notamment hors IDF)

- 16 h 30 : Pause
- 16 h 45 : Instance de coordination provisoire.

Composée utilement des animateurEs des groupes de travail et de 2 ou trois personnes. Il est proposé une instance interne, qui permet uniquement de faire vivre les décisions prises collectivement.
- 17h00 Questions diverses (ce temps pourra être utilement utilisés par les rapporteurEs pour finaliser leurs relevés de conclusions/décisions)
- 17h30 : Synthèses des débats et prise de rendez-vous.

Important: Nous ne disposons que de 4h00, il serait vain de penser qu'à cette réunion, tout sera bouclé, des groupes de travail, voire une instance d'animation seront certainement à installer pour continuer le travail engagé. De plus comme nous ne disposons que d'une salle les temps de travail seront nécessairement assurés en réunion « plénière » ce qui nécessairement nous limitera le temps disponible pour chaque échange.

De plus, comme on a tendance à l'oublier, ce qui nous semble important à dire doit pouvoir l'être tout en n'oubliant que ce qui est dit dans la salle ne touche que 80

personnes, qui en général sont plutôt d'accord avec ce que chacun-e va dire, par contre ce qui ne le sera pas faute de temps ne sera ni connu des 80, ni au-delà (ce qui est quand même le but quand on fait de la politique) ce qui serait dommage. Nous nous réunissons de 14h00 à 18h00 c'est 120 interventions de 2 minutes maxi, si nous ne faisons que débattre, ce qui n'est pas le cas. Cela justifie que chacun fasse l'effort de ne pas dépasser son temps de parole et que celles et ceux qui ne se sont pas exprimé-e-s soient prioritaires sur celles et ceux qui se sont déjà exprimés.